

Ecole maternelle du Val 536 Rue d'Ivoy 45 160 OLIVET	02 38 66 50 90 ecm-val-olivet@ac-orleans-tours.fr 4 classes et un dispositif UEMA
--	---

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

Invitation adressée le 16/10/2023 par la Directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 07 novembre 2023 à 18h00, à l'école maternelle du Val, Olivet
Secrétaire de séance : Mme BOILE

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme LEBLOND	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mme BOILE Mme DEVIERS Mme MENGELLE M. THIBAUT	Enseignant(e)s
ELUS	
M. DENOUX	Conseiller municipal
PARENTS D'ELEVES	
M. COME Mme CREPIN Mme FLOC'H Mme MASSERET M. MAUBOUET	Parents

Membres invités

Nom	Qualité
Mme GUILLET	Manager d'école

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
Mme SUFFRIN	IEN
Mme PLISSON	DDEN

Pour introduction, la Présidente nomme une secrétaire de séance : Mme BOILE

Ordre du jour

- Le Conseil d'Ecole : règlement, membres, vote
- Le fonctionnement de l'école : équipes, budget
- La vie de l'école : règlement intérieur, point sur la rentrée, projets
- Sécurité : PPMS
- Questions des représentants de parents d'élèves

Un point a été ajouté à l'ordre du jour, à la demande de la municipalité : présentation de la nouvelle école.

1) Présentation de la nouvelle école du Val.

Le projet est de construire un nouveau groupe scolaire, à l'angle de la rue d'Ivoy et de la rue de la petite motte. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- marché de programmation dès la livraison de l'école de la Vanoise
- publication du marché en novembre 2023
- étude de programmation de février à septembre 2024
- appels d'offres d'octobre 2024 à décembre 2025
- démarrage de la construction début 2026

Une enquête de mobilité sera faite prochainement auprès des riverains et des parents d'élèves. Des groupes de travail et des ateliers seront proposés courant du mois de février 2024.

Un projet de reconstruction sur le site des écoles actuelles est également en cours.

2) Conseil d'Ecole : règlement, membres, vote.

La directrice rappelle que le Conseil d'Ecole est l'instance qui réunit les représentants de la communauté éducative : des membres de l'éducation nationale, des représentants de parents d'élèves et des membres de la municipalité, sous la présidence du/de la directrice d'école. Son rôle est d'évoquer, de débattre et de statuer sur les questions touchant à l'école et aux élèves sur les temps scolaires et périscolaires. Les échanges ont pour objectif d'informer et d'améliorer la vie des élèves et des adultes.

Lors de vote, les membres ayant des voix délibératives sont : le/la directrice, deux représentants de la mairie, les enseignants, un membre du Rased (Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté), les représentants de parents d'élèves élus (5 pour notre école) et le/la DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Un point sur les élections de représentants de parents d'élèves est fait. Le vote s'est fait exclusivement par correspondance avec un taux de participation de 60 % (pour mémoire, à l'école maternelle du Val, les taux oscillent entre 40 et 50 % selon les années).

La liste des représentants de parents d'élèves élus est complète : 5 titulaires et 5 suppléants.

3) Fonctionnement de l'école.

3.1) Présentation des équipes :

L'école est constituée de 5 classes dont une UEMA (Unité Enseignement en Maternelle Autisme). L'équipe enseignante est stable depuis l'année dernière.

Du côté de l'équipe d'ATSEM, aucun changement de personnel : l'école dispose toujours de 4 ATSEM, une dans chaque classe et pour le périscolaire.

M.IDIOUS a quitté son poste de manager des écoles du Val en fin d'année scolaire dernière.

Mme FRANCOIS, manager de groupe scolaire du Plissay, a assuré l'intérim de juillet jusqu'à présent. Toute l'équipe la remercie pour son investissement et le travail effectué.

La directrice en profite pour remercier la municipalité pour les travaux réalisés depuis cet été, au nom de toute l'équipe.

Une nouvelle manager d'école a pris ses fonctions au retour des vacances de Toussaint, Mme GUILLET.

S'ajoutent aux équipes deux AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, présente 24 heures pour l'une et 12 heures pour l'autre), un service civique (aide administrative et dans les classes) et l'équipe médico-sociale de l'UEMA.

A ce jour, **92 élèves** sont inscrits à l'école maternelle : 19 PS, 37 MS et 36 GS. Ils sont répartis dans les classes comme suit :

Classe	Enseignant	ATSEM	Effectif PS	Effectif MS	Effectif GS	Total
1	M. THIBAUT	Mme CHAILLOT	9	12		21
2	Mmes LEBLOND et MURA	Mme STERNE	9	12		21
3	Mme BOILE	Mme MEUNIER			23	23
4	Mme MENGELLE	Mme PICHON EL KAMEL		10	10	20
arc-en-ciel	Mme DEVIERS		1	3	3	7
			19	37	35	92

Un point sur l'Unité Enseignement en Maternelle Autisme

Il s'agit d'un dispositif mis en place dans l'école depuis 2020. Il relève d'un partenariat entre l'agence régionale de santé, la mairie, l'IME, l'association sésame-autisme et l'éducation nationale. La transmission des savoirs est sous la responsabilité de l'enseignante, l'équipe médico-sociale vient épauler, aider l'enseignante dans sa tâche et pour les inclusions.

A l'heure actuelle, 7 enfants sont accueillis dans ce dispositif. Concernant les inclusions dans les classes : 3 élèves de MS sont inclus dans les classes de Mmes LEBLOND/MURA, MENGELLE et de M.THIBAUT sur des temps plus ou moins longs ; 2 élèves de GS sont inclus dans les classes de Mmes BOILE et MENGELLE. Deux élèves (un MS et un GS) sont inclus dans les classes sans accompagnement.

Un mot sur le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Il s'agit d'une équipe constituée d'enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique, Mmes SYLVAIN et BRUN et d'une psychologue de l'éducation nationale, Mme LOUCHARTE qui peuvent intervenir dans l'école auprès d'élèves en difficulté. Et ce, à la demande de l'enseignant mais également à la demande de la famille (coordonnées au niveau du panneau d'affichage).

Tout en sachant que la première aide qui est apportée en cas de difficultés d'apprentissage se fait par l'enseignant au sein de la classe ou lors des APC.

La directrice rappelle que son jour de décharge est le mardi, jour à privilégier pour les demandes de rendez-vous et qu'il faut privilégier d'abord les rendez-vous auprès de l'enseignant de son enfant.

3.2) Le budget

Il est attribué par la mairie en année civile et concerne plusieurs pôles :

Budget de fonctionnement qui permet d'acheter le matériel utilisé en classe (papier, peintures, livres, jeux, ...)

Budget investissement pour l'achat de mobilier

Budget transports qui permet de régler une partie des sorties (transport)

Budget « projet pédagogique » qui permet de financer une partie des sorties (entrées,...)

Budget « classe découverte » qui aide au financement des classe de découverte (cirque, poney...)

Budget « Arbre de Noël » qui finance les cadeaux de Noël pour l'école

Pour l'année 2023, le budget alloué à l'école a été le suivant : 2940€ en fonctionnement, 1700€ en investissement, 1300€ en transport (tram et bus gratuits), participation de 45 % pour les projets pédagogiques à hauteur de 400€, 1260€ pour la classe de découverte, 500€ pour l'achat de cadeaux de Noël.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour son aide financière.

Parallèlement au budget alloué par la municipalité, l'école bénéficie de finances grâce à la coopérative scolaire et aux actions menées par les enseignants ou par les parents d'élèves. Elle permet l'achat de matériel sportif, pour la cour et l'achat de matériel pédagogique pour les classes et les sorties, et de réaliser des projets pour l'école.

Les principales entrées sont :

- les dons des parents : cette année, 1935€. Et nous remercions les parents d'élèves pour leur générosité.
- le don de la FCPE : cette année, 900€. Nous remercions vivement l'APE des écoles du Val pour leur don. Celui-ci a été consacré à l'achat de matériel sportif qui sera offert aux élèves à Noël.
- les bénéfiques des photographies scolaires et de l'opération Initiatives
- les actions menées par les parents d'élèves : chocolats de Noël et Biscuits Bijou, ...

Au 31/07/2023, le solde du compte de la coopérative scolaire s'élevait à 2304,42 €

Nous avons déjà effectué plusieurs dépenses :

- achat de jeux pédagogiques : 408€
- achat de matériel d'art plastique : 878€
- participation au prix des Incorruptibles et achat des livres : 105,09€
- entrées au cinéma : 176,70€
- adhésion à l'OCCE : 193€
- achat de matériel sportif : 917€

A ce jour, il reste environ 2450€

4) La vie de l'école.

4.1) Le règlement intérieur.

Aucune modification n'est apportée au règlement intérieur cette année. Il sera envoyé aux familles par courriel rapidement.

4.2) Point sur la rentrée :

L'accueil des nouveaux élèves en Petite Section a été réalisé de manière échelonnée, avec l'accord des familles, les 4 et 5 septembre, permettant une meilleure prise en charge des enfants. Toutes les classes étaient au complet dès le 5 septembre. La rentrée s'est bien déroulée pour tous.

Les élèves de la classe arc-en-ciel sont rentrés de manière échelonnée pour un nouvel élève de petite section.

4.3) Les projets :

Projet d'école

Le projet d'école se décline selon 3 axes :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves
- Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves
- Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite

Concernant le premier axe, en se basant sur les résultats des évaluations de CP, l'équipe a décidé de mettre l'accent sur l'acquisition de vocabulaire et sur les situations problèmes. Pour suivre les priorités nationales, nous mettrons en place un travail autour de la syntaxe.

Concernant le deuxième axe, nous travaillons avec l'équipe du dispositif UEMA pour la réussite de tous les élèves.

Et enfin, concernant le troisième axe, nous mettrons en place des règles de vie communes entre les classes et le périscolaire.

Projets pédagogiques

Parallèlement aux projets dans les classes, les JO seront un fil conducteur cette année. Un projet est en cours d'élaboration avec les autres écoles d'Olivet : il s'agira de faire circuler la flamme olympique entre les écoles d'Olivet de mars à juin 2024. Il sera présenté plus en détail au prochain conseil d'école.

Plusieurs sorties sont déjà programmées :

- pour les deux classes de PS/MS, les MS de la classe de Mme MENGELLE et la classe arc-en-ciel : deux séances dans le cadre du dispositif Cinématernelle. « La chouette, entre veille et sommeil » le 19 octobre et « Vive le vent d'hiver ! » le 19 mars 2024.

- pour les deux classes de PS/MS, les MS de la classe de Mme MENGELLE et la classe arc-en-ciel : sortie au parc de Morchêne à Saint-Cyr-en-Val.

- participation à la journée de l'Arbre pour les GS : le 17 novembre rue des Glazons

- sortie à la bibliothèque d'Olivet pour une animation « Histoires givrées » pour les classes de Mmes BOILE et MENGELLE les 7 et 8 décembre.

- pour les GS : participation au spectacle des Jeunesse Musicales de France (JMF) « Mémoire d'écume » le 29/03/2024, à l'Alliage.

Nous avons également fait une demande pour assister à un spectacle proposé par la municipalité à l'Alliage au mois de décembre. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Des demandes ont également été faites auprès du MOBE. Les enseignantes concernées sont également en attente d'une réponse.

- les classes de MS/GS, GS et la classe arc-en-ciel iront à la piscine du 06/05 au 13/06, à raison de deux séances par semaine.
- pour les GS : projet poney du 24 au 28 juin.
- le Père-Noël viendra à l'école le vendredi 22 décembre.

Pour finir, la fête des écoles du Val sera organisée le vendredi 28 juin 2023.

Deux événements à venir : le 16 novembre, visite médicale pour les élèves de moyenne section par la PMI et le 21 novembre, photographie scolaire.

5) La sécurité : le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Dans le cadre de la mise en sécurité des élèves, les deux PPMS (risques majeurs et attentat/intrusion) ont été mis à jour et transmis à notre administration courant octobre. Y sont exposées les procédures que nous devons suivre en cas de risques majeurs avec confinement dans les classes (inondation, forte tempête, accident de la route impliquant un transport de produits dangereux) ou d'attentat/intrusion malveillante dans l'école avec évacuation ou mise à l'abri des élèves et personnels.

Deux exercices ont été réalisés depuis la rentrée :

- le mardi 26 septembre 2023 : évacuation des locaux suite à une alerte incendie. L'exercice a été expliqué aux élèves en amont et il s'est déroulé sans panique ni pleurs.
- le mardi 10 octobre 2023 : mise à l'abri des élèves dans leur classe dans le cadre d'un exercice PPMS attentat/intrusion. Présenté aux élèves sous forme de jeu, il s'agissait pour eux de se cacher calmement dans leurs classes et de rester silencieux jusqu'à la levée de l'alerte.

Une communication à destination des familles a été faite dans les cahiers de liaison.

Un exercice PPMS risques majeurs sera réalisé en période 3, deux autres exercices d'évacuation incendie seront réalisés au courant de l'année scolaire.

Depuis la semaine précédent les vacances de Toussaint, le plan Vigipirate – attentats a été enclenché. Depuis le 16 octobre, les parents ne rentrent plus dans les locaux de l'école pour déposer ou chercher leurs enfants. La directrice est présente au portail à chaque ouverture.

Le programme pHARe : programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Il s'agit d'un plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Deux collègues, Mme BOILE et M. THIBAUT, constituent l'équipe Bien-être de notre école et devraient suivre une formation spécifique.

La journée de lutte contre le harcèlement le 9 novembre au cours de laquelle des actions seront menées par les enseignants dans leur classe autour de l'amitié, du respect de l'autre et de la différence, ... par le biais d'albums de jeunesse, de courtes vidéos.

6) Les questions des représentants de parents d'élèves.

A l'école :

- *Mise en place d'un ENT : est-ce en projet de le mettre en place?*

Oui, le projet de mise en place avance. Il est prévu que l'enseignant référent aux usages du numérique vienne à l'école pendant un conseil des maîtres afin de nous accompagner pour la mise en place et la communication aux familles.

- *Serait-il possible de faire un rappel des règles du dépose-minute ?*

La directrice prévoit de faire un mot à destination des parents d'élèves, transmis dans les cahiers de liaison.

A la municipalité :

- *Est-il prévu des aménagements pour lutter contre la chaleur dans les classes (mise en place de ventilateurs, de climatiseurs,.. ?*

Mme GUILLET se renseignera concernant d'éventuels aménagements et en fera part au prochain conseil d'école.

- *Comment sont organisées les activités périscolaires pour l'année 2023/2024 (temps du midi et temps du soir) ?*

Au niveau de la fréquentation périscolaire depuis la rentrée : environ 10 enfants fréquentent la garderie du matin, 70 enfants le restaurant scolaire et 35 enfants la garderie du soir.

Concernant les activités, elles sont plutôt proposées aux enfants présents le matin car pour l'instant, du fait de la météo clémente, les enfants restent dehors l'après-midi après le goûter.

Des lectures seront proposées aux enfants pendant la pause méridienne et des fabrications de lanternes sont prévues pour le 9 décembre.

La directrice remercie toutes les personnes présentes au Conseil d'Ecole pour leur participation.

Les prochains Conseil d'Ecole auront lieu le **mardi 26 mars 2024** et le **mardi 11 juin 2024**.

La séance est levée à 20h15.

Olivet, le 07 novembre 2023	
La directrice, présidente de séance :	La secrétaire de séance :
Anne LEBLOND	Valérie BOILE